

*DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT
ASSURANT LA FORMATION DES CANDIDATS AUX TITRES OU DIPLÔMES
EXIGÉS POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA
CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE*

~ Tous les champs de ce formulaire doivent être remplis lisiblement ~

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage / d'épouse :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département ou Pays :

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Commune :

Téléphones : fixe : Portable :

**2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE (B.A.F.M.)
ATTACHÉ À L'ÉTABLISSEMENT :**

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage / d'épouse :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département ou Pays :

Téléphones : fixe : Portable :

3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT :

Enseigne commerciale :

Statut juridique à préciser : - à titre personnel – SARL – Association – EURL – SASU -

Nom de la société (*le cas échéant*) :

N° - SIRET - ou N° - SIREN - :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : -..... Commune :

Téléphone de l'établissement :

Adresse électronique (obligatoire) :
..... @

**4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FORMATEURS
ATTACHÉS À L'ÉTABLISSEMENT :**

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage / d'épouse :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département ou Pays :

Téléphones : fixe : Portable :

(Joindre la suite sur papier libre le cas échéant)

J'ai l'honneur de solliciter l'agrément pour l'exploitation d'un établissement assurant la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Selon le cas :

- Je crée un nouvel établissement. J'ai pris connaissance de l'article **L 213-6** du code de la route qui précise que « *le fait d'exploiter un établissement assurant la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière sans avoir obtenu l'agrément prévu à l'article L. 213-1 du code de la route est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.*»

- Je reprends un établissement agréé dénommé : portant le n° d'agrément :

Je joins une lettre de cessation d'activité de l'ancien exploitant.

- Je sollicite le renouvellement quinquennal de mon agrément.
Je joins la copie de mon agrément actuel.

- Je suis titulaire d'un agrément équivalent dans un autre département.
Je joins la copie du ou des agréments.

- *Cas particulier à préciser*

- Je m'engage à être présent lors de la visite de contrôle effectuée par la personne mandatée par le Préfet.

- Je suis informé que les démarches en vue d'obtenir l'agrément préfectoral pour exploiter un établissement assurant la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ne m'exonèrent pas du respect et de l'application des autres réglementations, notamment le droit du travail, de la construction et de l'habitat.

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A : le :

Signature :